



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 47743

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur le décret n° 2013-1251 du 27 décembre 2013 relatif à la réservation préalable des voitures de tourisme avec chauffeur (VTC). Il souhaite savoir pourquoi le renvoi à ce décret n'a pas intégré à l'article 68 du projet de loi relatif à la consommation, par le biais de l'amendement gouvernemental CE 276, alors même que le sujet de la réservation préalable a été évoqué lors de la discussion parlementaire de ce projet de loi.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47743

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 338